

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 2 (1914)

Heft: 17

Artikel: Les prud'femmes

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-249576>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 2.50
 ETRANGER... » 3.50
 Le Numéro.... » 0.20

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ANNONCES

La case, par an Fr. 15.—
 2 cases. » » 30.—
 La ligne, par insertion » 0.25

SOMMAIRE : Votation du 29 mars 1914. — Les Prud'femmes : E. GD. — Notre Enquête : *Pourquoi je suis suffragiste (suite et fin)*. — De quelques salaires féminins à Genève : E. GD. — L'Idée en marche : I. Lettre de Paris : P. REBOUR; II. Lettre d'Angleterre : I.-O. FORD; III. Lettre de Hollande : P. DE H. — Correspondance. — A travers les Sociétés.

Avis. — Nous prions nos abonnés d'Angleterre, des Etats-Unis et de Hollande de bien vouloir nous faire parvenir par mandat postal le montant de leur abonnement pour 1914 (3 fr. 50), le système de remboursement postal n'existant pas entre la Suisse et leur pays. L'Administration du Mouvement Féministe.

Votation du 5 avril 1914

Le *Mouvement Féministe* adresse un pressant appel à tous ses lecteurs à Genève ayant droit de vote, pour qu'ils prennent part au scrutin en faveur des prud'femmes.

Les Prud'femmes

...Car nous continuons à dire *prud'femmes*, malgré la proposition d'un de nos chauds défenseurs au Grand Conseil, M. Paul Pictet, de substituer à ce mot celui de *femmes prud'hommes*. La contradiction entre le premier et le dernier terme du mot, *femmes prud'hommes*, est décidément trop frappante. Et puis, pourquoi renierions-nous plus en grammaire que dans nos institutions ce qui existait déjà au Moyen-Age? Le vieux français ne disait-il pas, en parlant des magistratures féminines dans les corporations, *preude-femmes, prude-femmes*? et pourquoi remplacerions-nous ce mot net et vénérable par un barbarisme néologique?...

Les prud'femmes donc ont victorieusement doublé le cap d'une votation en trois débats au Grand Conseil. Celui-ci a décidé à une majorité de dix voix, et après des débats très chauds, de ne pas entrer en matière sur l'objet de l'initiative populaire; c'est-à-dire sur l'abrogation de la loi. La question devra toutefois être soumise aux électeurs le dernier dimanche de mars, la décision du Grand Conseil ne constituant qu'une sorte de préavis, et le peuple tranchant en dernier ressort.

Débats très chauds, disons-nous, passionnés même, et qui font ressortir par contraste l'unanimité un peu indifférente du Grand Conseil de 1910. C'est que, comme l'a très justement remarqué le correspondant genevois de la *Gazette de Lausanne* — que nous remercions de ses articles sympathiques à notre cause — les débats ont porté beaucoup plus loin et beaucoup plus profond que la simple question des prud'femmes. C'est après tout sur les droits de la femme que l'on a discuté. Il y avait dans ces débats trop de sérieux d'une part, trop de

méfiance et même d'hostilité d'autre part, un intérêt trop vif et trop réel de partout, pour que pareils sentiments fussent simplement suscités par le fait honnête et paisible de donner à une modeste la compétence voulue pour décider de la bienfaisance d'un chapeau, plutôt qu'à un sabotier ou à un fabricant de bâches! Et je crois, somme toute, que nous pouvons remercier très sincèrement ceux qui ont lancé l'initiative du grand service qu'ils ont rendu à notre cause. Sans eux, l'institution des prud'femmes fonctionnerait maintenant paisiblement, et ne surprendrait déjà plus personne. Grâce à eux, nos principes, nos idées, sont portés devant le grand public, discutés par lui; nous agissons, nous nous faisons connaître, nous remuons l'opinion... alors que rien n'est pire pour notre cause que le silence de l'indifférence.

De plus, nous évaluons ainsi nos forces. Nous comptons nos amis et nos ennemis — quand bien même un des plus ardents adversaires des prud'femmes s'est déclaré au Grand Conseil, féministe convaincu! Et nous trouvons de l'appui dans tous les partis, dans tous les groupements. Rarement vote du Grand Conseil fut aussi bigarré¹. A côté des socialistes, qui ont naturellement voté en bloc pour nous, parce que c'était une question de principe pour eux, — et dont un des jeunes leaders a été l'âme de la campagne en notre faveur — nous trouvons des démocrates, des catholiques, des radicaux de toutes nuances. Ils sont venus à nous de tous les milieux, les uns parce que l'institution des prud'femmes était une manifestation de justice et de bon sens, les autres par esprit de justice envers toutes les femmes. Et nous tenons à les en remercier tous ici, mieux que nous n'avons pu le faire individuellement.

Nous avons fait allusion, dans notre dernier numéro, à un amendement présenté par M. le Conseiller d'Etat Mussard, substituant à l'inscription d'office des femmes sur les tableaux électoraux l'inscription facultative. Cette disposition, repoussée par le Grand Conseil pour une question de forme, a été reprise par le Conseil d'Etat. Il en a fait un projet de loi, qu'a adopté en troisième débat le Grand Conseil à une forte majorité, et qui sera donc soumis au peuple en même temps que l'initiative. Nos Sociétés féministes et ouvrières ont décidé de s'y rallier. Non pas sans discussion: une déléguée d'une société ouvrière craignait assez justement que les formalités à remplir n'arrêtassent en route beaucoup de travailleuses, inexpérimentées et craintives, auxquelles il faudrait surtout aplanir la route.

Quant à nous, notre objection était plutôt de principe:

¹ Ont voté, à l'appel nominal, contre la proposition d'accepter l'initiative: 15 démocrates, 10 socialistes, 9 radicaux, 9 indépendants, 3 jeunes-radicaux.

n'est-ce pas faire là encore une différence de traitement entre hommes et femmes, alors que la base de nos revendications est l'égalité des droits? Toutefois, nous n'avons pas voulu risquer de tout compromettre par trop d'intransigeance; et espérant par cette mesure conciliatoire nous attirer le succès, nous ferons donc campagne pour le projet du Conseil d'Etat.

Et maintenant, que le peuple décide! Ce sera chose faite, quand paraîtra notre prochain numéro, qui n'aura plus ainsi qu'à enregistrer la victoire ou la défaite.

L'heure est donc grave pour nous, parce que, nous le répétons, ce n'est pas la seule question des prud'femmes, c'est celle du féminisme genevois tout entier qui est en jeu. Mais nous pouvons, en cette occasion aussi, répéter avec Carlyle :

La cause pour laquelle nous combattons est, tant qu'elle est juste, sûre de la victoire. Seul, ce qui est injuste sera vaincu et détruit.
E. Gd.

Souscription du "MOUVEMENT FÉMINISTE" pour la campagne en faveur de la loi sur les prud'femmes

Listes précédentes	Fr. 186,80
Anonyme	» 25.—
Une campagne suffragiste	» 40.—
Total	Fr. 251,80

La souscription reste ouverte.

NOTRE ENQUÊTE¹ Pourquoi je suis suffragiste.

(Suite et fin.)

Pour répondre à votre question, je suis d'avis qu'il faut marcher avec le temps.

La femme est entrée en plein dans la vie économique et sociale de la collectivité, où elle fait preuve de capacités incontestables dans le commerce et l'industrie, et dans d'autres branches encore. Lui refuser sa part dans les droits civiques, c'est l'entraver dans son activité, c'est l'empêcher d'arriver au but de ses efforts.

Plus que jamais, en outre, sa contribution morale est nécessaire.

En effet, certaines réformes sociales s'imposent aujourd'hui, et ne peuvent être résolues que par la loi, sérieusement élaborée et sérieusement appliquée.

Si les hommes font défaut à cette tâche, comment la femme n'insisterait-elle pas pour y être associée, elle qui en sent toute l'importance?

La femme, avec son sens et sa vocation d'éducation et son souci des intérêts supérieurs, combattra toujours l'alcoolisme; elle s'élèvera avec la dernière rigueur contre les maisons de jeux, les cafés ouverts sans contrôle d'heures, les maisons de débauche.

Les générations futures ne pourront qu'y gagner.

IDA BRIDEL, veuve de Louis Bridel.

* * *

Je suis suffragiste parce que je j'estime qu'une société, dont la moitié des membres n'a pas un mot à dire sur la fixation de son propre sort, laisse à désirer et n'est pas encore une société normale. C'est ce que démontre d'ailleurs éloquemment le fait que, dans beaucoup de domaines, et malgré les conquêtes récentes de la cause du féminisme, la femme est encore actuellement victime d'injustices criantes. Non seulement ces injustices disparaîtront, sous le régime de l'égalité juridique des deux sexes, mais il est à prévoir que les femmes exerceront une influence moralisatrice sur la marche de la société, comme c'est le cas aujourd'hui dans les pays où elles disposent du droit de suffrage. Ce droit accordé aux femmes serait donc,

¹ Voir le *Mouvement Féministe* du 10 janvier 1914.

à mes yeux, un grand pas dans le sens des réformes sociales, morales et économiques, et contribuerait, par conséquent, aux progrès de l'humanité.

J. COURVOISIER, ancien pasteur.

* * *

Accorder le droit de vote à la femme me paraît être un simple acte de justice; car, de même que l'homme, partout où elle a des devoirs et des responsabilités, la femme doit avoir des droits. Je ne trouve point d'ailleurs que le gouvernement masculin se soit montré jusqu'ici tel qu'on craigne de ne pas l'améliorer en le rendant plus juste.

J. DUBOIS, professeur.

* * *

Pourquoi je suis suffragiste?

Tout simplement parce que m'étant un peu occupée d'œuvres sociales, je suis convaincue que dans ce domaine on se heurte journellement à des résistances que peuvent seuls ébranler les privilégiés qui possèdent le droit de vote.

L'unique outil de la femme est la pétition: effort colossal, résultat nul.

Il nous faut autre chose si nous voulons servir efficacement le pays que nous aimons.

E. FATIO-NAVILLE.

* * *

Ce qui m'a rendue suffragiste, c'est le fait d'être née dans un milieu ouvrier, d'avoir vu souffrir les femmes, mères et filles, avec la résignation de victimes convaincues qu'il n'y a rien à changer; c'est aussi la conviction acquise que toute la supériorité de l'homme en général, surtout dans la classe des paysans et des ouvriers, ne gît que dans le droit que leurs pairs plus instruits ont octroyé à tous, sans distinction, de régner tyranniquement. J'y vois, en outre, l'un des moyens les plus radicaux pour régénérer la race.

J. FLEURET.

* * *

Je suis suffragiste:

1° *Par esprit de justice*, car il est souverainement inique, puisque la femme est soumise aux mêmes lois que l'homme, que celui-ci ait seul le droit de désigner les législateurs en qui il a confiance, seul le droit d'accepter ou de repousser les lois que tous et toutes doivent observer.

2° *Par esprit de préservation sociale*, car la coopération directe des femmes est nécessaire pour conjurer certains périls qui menacent la société, pour faire triompher certaines causes morales et humanitaires, contre lesquelles se coalisent l'égoïsme masculin et la puissance des intérêts.

3° *Par amour pour la société humaine*, dont l'organisation est actuellement celle d'un ménage de garçon et a besoin de la main féminine pour qu'il y règne plus d'ordre, de confort, d'harmonie et de bonté.

Je ne crois pas que le suffrage féminin soit une panacée, mais je crois qu'il est indispensable désormais à l'évolution normale de l'humanité civilisée. Cette innovation, si redoutée par les uns, si désirée par les autres, contribuera en quelque mesure à rendre les hommes meilleurs et plus heureux.

Alexandre GUILLOT, pasteur.

* * *

Féministe, c'est-à-dire demandant plus de justice et plus de droits pour les femmes, je le suis depuis fort longtemps; de féministe à suffragiste, il n'y a qu'un pas, qu'on est amené à faire dès qu'on examine les questions qui s'y rattachent.

Je suis suffragiste convaincue depuis que j'ai entendu M^{me} Butler, plus tard M^{me} Hoffmann; puis j'ai souffert des difficultés que rencontre une femme lorsqu'elle doit défendre ses droits.

Je ne puis comprendre que tant de femmes aient une si coupable indifférence pour cette question vitale du suffrage féminin, dont dépendent tant de progrès à réaliser. Celles qui peinent et qui souffrent n'ont souvent pas le temps d'y penser, mais les autres? Serons-nous des dernières à arriver au but? Ce serait affligeant.

A. HELLER.

* * *

Pourquoi je suis suffragiste?

Par compassion pour un grand nombre de nos sœurs que la loi condamne au lieu de protéger.

Henriette MONTANDON.